

DOCUMENT FINAL

POUR UNE PLUS GRANDE RÉSILIENCE FACE AUX CRISES

Ce document du Réseau Action Climat et de ses membres vise à présenter les grandes orientations dans lesquelles devront s'inscrire les mesures de court, moyen et de long-terme afin de rendre notre société plus résiliente face aux crises.

À la crise sanitaire ne doit pas succéder une crise économique, financière et sociale. Un plan de sauvetage de court-terme, dont certains éléments ont déjà été mis en place, est indispensable et doit en premier lieu agir pour soutenir les soignants et l'ensemble du personnel médical. Il doit également servir de bouclier pour que les salariés, les plus précaires, les services publics et les acteurs économiques ne subissent pas une double peine, alors que de nombreuses activités sont actuellement à l'arrêt. Les mesures de protection, en particulier des plus faibles, doivent être la priorité sur le court-terme.

Mais sur le moyen-terme, elles ne doivent pas obérer les mesures structurelles indispensables pour orienter notre pays vers une économie intégrant pleinement le changement de cap imposé par le dérèglement climatique et la perte de la biodiversité et résiliente face aux crises qui nous concernent.

Comme l'a déclaré le Président de la République : "le jour d'après, quand nous aurons gagné, ce ne sera pas un retour au jour d'avant".

L'urgence climatique est toujours présente. Pourtant, le risque existe de reporter les politiques nécessaires au nom du sauvetage d'une économie en récession. Or la sortie de la crise sanitaire peut et doit s'accompagner d'un changement de cap économique. Celui-ci doit s'appuyer sur quelques enseignements :

- la destruction de la vie sauvage, de son habitat et le trafic d'espèces sauvages est à l'origine d'infections et de propagations récentes de virus impactant la santé humaine. Stopper cette destruction des espaces naturels et de la biodiversité doit être une priorité, y compris pour notre santé et pour le climat ;
- la mondialisation accélérée, les délocalisations massives, les coupes dans certains services publics, notamment suite à la crise de 2008, ont rendu notre pays plus fragile ;
- les alertes des scientifiques doivent être réellement entendues et donner lieu à des politiques adaptées aux risques ;
- les situations de crise impactent davantage les plus modestes, les plus vulnérables et les plus précaires. Réduire ces situations de précarité est un impératif, car nous ne sommes pas tous égaux face à ces crises ;

Les mesures de sauvetage de court-terme sont indispensables. Mais lorsque la crise sanitaire arrivera à son terme, un plan de sortie de crises devra lui succéder. Ce dernier devra poser les jalons de la réorientation de notre système économique et social vers la transition écologique pour le rendre plus résilient et plus juste dans le moyen et long terme.

I. Un Plan de sauvetage d'urgence compatible avec la crise climatique et la lutte contre l'érosion de la biodiversité

Outre le soutien vital aux services publics, au premier rang desquels la Santé, le Gouvernement doit offrir son soutien aux salariés, travailleurs indépendants et à l'ensemble des personnes en situation de précarité, que les mesures de confinement mettent en difficulté extrême. Une action publique de court terme est indispensable pour prévenir une destruction brutale de l'emploi en cas de faillites de grande ampleur. Tous les secteurs sont concernés. Mais ces mesures d'urgence auront un impact structurel de long-terme. Mal calibrées, elles pourraient mettre en péril notre capacité à répondre aux crises environnementales et à tracer un chemin vers une transition juste pour les salariés de tous les secteurs.

A. Pas de sauvetages illimités : proportionnalité et transparence

Des aides spécifiques ont déjà été mises en place par l'Etat en France pour accompagner les entreprises dans l'indemnisation des salariés impactés par la crise actuelle (financement du chômage partiel notamment). La mise en place d'outils de soutien financier complémentaires par le Gouvernement, pour les entreprises, doit être strictement orientée vers la prévention de faillites de grande ampleur, qui auraient des effets désastreux en matière d'emploi. Pour cela quelques principes doivent être respectés :

- La nécessité et la proportion du soutien public doivent être évaluées au regard des capacités des entreprises à amortir elles-mêmes les baisses d'activité. En ce qui concerne le soutien aux grands groupes, une **analyse au cas par cas devra être faite en fonction des situations financières** de chaque entreprise et de leurs capacités d'autofinancement.
- En dehors des grands groupes, une attention particulière doit être portée aux **petites et moyennes entreprises**, qui constituent le coeur de la transition écologique et énergétique.
- L'utilisation des aides devra être transparente, grâce à la **mise en place d'indicateurs et d'outils de suivi**.

B. Conditionnalités : mise en place de mesures de transition écologique et sociale

L'Etat doit assortir la mise en place d'aides à de strictes conditions environnementales, sociales et fiscales :

- L'Etat devra s'assurer d'un **strict respect des budgets carbone pour les secteurs soutenus**.
- Le **renforcement de la réglementation environnementale** déjà mis à l'agenda politique devra être respecté, notamment dans le cadre du Green Deal européen pour l'aviation (signal-prix sur le CO2) et l'automobile (renforcement des normes de CO2).
- **L'Etat devra prévoir des feuilles de route pour la transition des entreprises soutenues** incluant un plan de baisse de l'activité le cas échéant (aérien) et/ou une diversification des investissements (secteur parapétrolier) afin de respecter les trajectoires de sortie des énergies fossiles.
- **Une trajectoire de suppression des avantages fiscaux** dont bénéficient certaines entreprises, telles que les compagnies aériennes, doit également être instaurée.
- **Un moratoire sur le versement des dividendes et les plans de rachat d'actions** doit être imposé aux entreprises soutenues, permettant de renforcer leur capacité à absorber le choc économique actuel.
- Le choix des outils de soutien (aides directes, prêts garantis, montées en capital...) devra permettre un cadre de **gouvernance public de la stratégie d'investissement et de rémunération** des entreprises soutenues.

II. Un Plan de sortie des crises : une économie et une société plus résilientes

Après les mesures de court-terme, indispensables pour prévenir les impacts sociaux et économiques, des mesures plus structurelles seront nécessaires dans les mois et années suivant la sortie de la crise sanitaire pour réorienter notre modèle économique et social. Contrairement à 2008, il ne s'agit pas de retomber dans le soutien aux activités les plus émettrices en gaz à effet de serre, qui ne fera qu'exacerber le risque climatique en figeant le système économique sur le long terme. La relance de l'activité économique devra être résiliente et structurée autour de la transition écologique. Le Plan de sortie des crises devra fixer un agenda de transformation mêlant investissements, régulations et signal-prix. En Europe, cela passe par un renforcement de l'ambition du Green Deal européen.

A. Relocaliser une partie des productions industrielles et agricoles

La crise sanitaire actuelle a montré la fragilité de notre modèle économique face à des chocs externes liés à la mondialisation des chaînes de valeur. La relocalisation de certaines filières, comme le secteur du médicament, le textile ou l'agriculture et l'alimentation, doit donc être amorcée afin d'en maîtriser au mieux les capacités, mais aussi de limiter les impacts environnementaux et de soutenir la création d'emplois liée à notre consommation. Cela doit avoir pour but de réduire nos "émissions importées", qui échappent aux budgets carbone, mais qui représentent environ 60 % de l'empreinte carbone des Français. Devront être mises en place :

- Des **politiques publiques adaptées à chaque secteur pour favoriser des productions locales** et compatibles avec la neutralité carbone.
 - Exemple de l'agriculture : concernant l'élevage, des politiques d'accompagnement technique et financier de l'évolution vers des élevages plus autonomes vis-à-vis de l'alimentation des animaux et plus pâturants pour les élevages de ruminants (importation de soja). Concernant la production de fruits et légumes : politiques publiques d'accompagnement à la production et à la structuration des filières de légumineuses sur le sol français, des aides financières à la production (via le plan stratégique nationale de la PAC et la stratégie protéines notamment) ainsi qu'une fiscalité environnementale ambitieuse (ex: taxation des producteurs d'engrais de synthèse).
- Des **politiques et mesures limitant les importations de produits fabriqués avec des critères sociaux et environnementaux inférieurs aux nôtres** (fiscalité, accords commerciaux...).

B. Rendre l'économie française compatible avec l'urgence climatique, sanitaire et la préservation des ressources et des milieux

Selon le Haut Conseil pour le Climat, le rythme de baisse annuelle des émissions de gaz à effet de serre devrait être multiplié par trois d'ici à 2025 pour respecter nos objectifs. En plus de **renforcer les politiques et mesures pour que chaque secteur respecte son budget carbone**, l'action publique doit réguler et soutenir les transformations pour faire évoluer notre économie vers des modes de production bas carbone, une économie circulaire qui réutilise les ressources et favorise les éco-matériaux, une réduction forte de l'artificialisation des sols. Pour cela :

- Mise en place de **mesures fiscales et mécanismes d'investissements ciblés pour les technologies de rupture**, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans l'industrie. **Chaque financement supplémentaire ou chaque baisse d'impôts doivent être conditionnés à des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre précis** et ambitieux, de même en ce qui concerne les autres impacts environnementaux et sociaux.
- Favoriser l'émergence de produits "bas carbone" et à moindre impact environnemental par **l'évolution des normes** visant à interdire progressivement certains modes de production et en prescrivant des **taux de matières recyclés par filière**.

- Accompagner la **sortie du tout voiture** : baisse du nombre de voitures, report modal vers des modes de transport moins émetteurs, transformation des usages et ruptures technologiques; une **véritable politique de transition du marché automobile** doit être engagée.
- Repenser voire stopper certains investissements néfastes pour le climat et l'environnement à travers une **évaluation ex-ante des impacts sociaux, environnementaux et climatiques fondée sur une analyse du cycle de vie des technologies** à financer. L'objectif est également d'écartier des fausses solutions (ex : agriculture de précision).
- L'impératif de compatibilité avec les trajectoires des budgets carbone et d'atteinte de zéro artificialisation nette doit primer sur les enjeux économiques pour les **projets d'infrastructures** (routes, aéroports, centres commerciaux, entrepôts logistiques...) et d'étalement urbain.
- La résilience de nos systèmes dépendra de notre **capacité à diversifier et décentraliser** certaines productions. C'est le cas notamment pour notre système électrique encore trop dépendant du nucléaire, technologie complexe, centralisée et peu adaptable en cas de crise.

C. Orienter la demande vers des produits et pratiques plus durables

Réduire l'impact environnemental des sites de production industriels en France et en Europe ne suffira pas. Réduire les niveaux de production ou le type de production non plus. La demande doit elle aussi être réorientée pour favoriser l'émergence de nouveaux marchés pour des produits et des pratiques plus écologiques et pour combattre le gaspillage. Cela pourrait passer par :

- **Commande publique** : intégration de critères, voire **des quotas "de matériaux 100 % verts"** (exemples : acier "vert" dans les véhicules, bois issus de forêts certifiées FSC, ciment "vert" dans le bâtiment) et prescrire des **taux de matières recyclés obligatoires**.
- **Soutenir la consommation de produits durables par les ménages, y compris les plus précaires** :
 - Des mesures spécifiques doivent être mises en oeuvre comme le développement de marchés d'occasion, la mise en place de systèmes de bonus-malus et la possibilité d'un paiement des produits sur toute la durée de leur utilisation, etc.
 - **Prolongement de la durée de vie des produits**, via notamment l'augmentation de la durée de garantie légale, la fin de l'obsolescence programmée, la réparabilité et la disponibilité des pièces détachées dans le cadre d'une montée en qualité.
 - **Application du taux de TVA réduit pour les transports publics collectifs** : pour les transports, réorienter le choix des usagers passe notamment par une taxation plus juste des services de transport, à même d'entraîner un report modal.
 - **Régulation de certains biens, notamment par des normes**, pour lesquels existe une alternative plus économique et moins émettrice est accessible (exemples : les SUV)
 - Une éducation à la sobriété et au partage ainsi qu'une régulation de la **publicité** pour les produits et services engendrant des émissions de gaz à effet de serre importantes (billets d'avions, SUV etc.).

III. Une société plus juste est plus résiliente

La crise sanitaire renforce les inégalités et la situation des plus fragiles : faibles revenus, mal-logement, fracture numérique, précarité dans l'emploi. Préparer la France à une sortie de crises, c'est donc ne laisser personne de côté. Cela passe par :

A. Réduire la vulnérabilité aux crises pour les plus précaires/Réduire la précarité pour augmenter la résilience aux crises

La nécessité d'agir de manière constante pour réduire la précarité doit permettre à notre société d'être en capacité de mieux réagir face aux crises.

- L'un des exemples d'action à mener est la massification de la **rénovation énergétique performante des logements pour en finir avec l'habitat indigne et les passoires énergétiques**. Elle permettra de rendre plus résilients les Français en situation de précarité énergétique face aux crises, mais aussi de leur permettre de mieux supporter les pics de chaleur et de réduire leurs factures. Cela concerne 5 millions de ménages en France.

B. Accompagner les transitions professionnelles

Si certaines filières doivent être relocalisées et seront créatrices d'emplois, d'autres subiront des transformations profondes, voire seront amenées à réduire ou supprimer leur activité. La question de **l'accompagnement de l'emploi dans la transition est donc essentielle** car elle aura des implications pour les salariés, les sous-traitants et les territoires. Le Plan de sortie des crises doit anticiper ces changements par :

- Mise en place du **plan de programmation de l'emploi et des compétences** prévu par la LTECV. Il aura pour objectif de réaligner les programmes de formations initiales et continues en adéquation avec les politiques de transition écologique, afin que les transformations du secteur productif soient prises en compte dans les programmes d'apprentissage et d'études.
- **Contrats de transition juste** : Là où une fermeture de site industriel a lieu, mise en place des Contrats de transition "juste" qui comportent la création de cellules d'accompagnement individuel pour assurer des transitions professionnelles, l'élaboration avec les collectivités et les acteurs privés sur place d'une stratégie de création d'activités pour les bassins d'emplois concernés et la garantie de leur co-financement.
- Les **salariés des sites industriels les plus polluants** doivent faire l'objet d'un accompagnement particulier dès maintenant pour pouvoir anticiper leurs reconversions professionnelles à venir.

C. Renforcer la coopération internationale

Les pays les plus vulnérables sont également durement touchés par la crise du Covid19. Une solidarité doit être instaurée afin de les soutenir.

- En ligne avec la déclaration des Ministres des Finances du G7, **des ressources supplémentaires devraient être fournies pour soutenir en priorité les pays les moins avancés et pays africains**, où la faiblesse des systèmes de santé laissent présager des impacts profonds sur l'économie et la société.
- Les investissements devront être orientés vers les **projets qui renforcent la résilience des sociétés et populations aux chocs**, dans une optique de transition juste et équitable. L'offre devrait être construite autour d'un paquet d'instruments incluant une assistance technique à la construction de plans de sauvetage et de relance en cohérence avec des objectifs de transition et une assistance financière et budgétaire, comprenant une part substantielle de dons pour affronter la crise sanitaire dans un premier temps et assurer des investissements pérennes dans pour le redressement de l'économie dans un second.

IV. Un nouveau cadre économique pour libérer les capacités d'investissements pour la transition

Les moyens financiers mobilisés en urgence pour faire face à la crise sanitaire sont importants et nécessaires. Ils font tomber un certain nombre de tabous sur la capacité d'investissements face aux

crises, qui pourront être pérennisés pour préparer la sortie des crises climatiques et environnementales. En parallèle, cela implique également de réorienter une grande partie de nos dépenses publiques.

- **Mobiliser la dépense publique et la politique monétaire vers l'investissement "vert"**
 - Au-delà des mesures d'urgence de court-terme, **la flexibilité offerte par la clause dérogatoire générale du Pacte de Stabilité et de Croissance devra être maintenue le temps nécessaire à la mise en oeuvre complète d'un plan de sortie des crises.** Une discussion plus large sur une révision potentielle des règles du Pacte de Stabilité et de Croissance et du Semestre européen doit être engagée, notamment sur l'attribution d'un statut spécial aux investissements "verts".
 - Intégration de **critères d'exclusion climatiques (par exemple en suivant la grille de lecture de la taxonomie européenne) au sein des outils monétaires de la BCE** pour cibler les entreprises de la transition : les politiques de rachat d'actifs et de collatéraux de la BCE ne porte aucune attention à l'impact climatique des entreprises qui en bénéficient de même pour les opérations ciblées de refinancement pensées pour les banques.

- **Soutenir les territoires dans les investissements pour la transition**

La transition climatique et sociale nécessaire doit se traduire par la possibilité d'accompagner les collectivités territoriales qui sont en première ligne.

- Formaliser une **dotations générale de fonctionnement dédiée à l'énergie et au climat et au développement de l'économie circulaire**, en complément des dotations globales de financement pour les intercommunalités et les régions, sous réserve de l'adoption de planifications "climat air énergie". Cela irait dans la logique de l'accroissement des compétences des EPCI et des Régions, et leur permettrait de réaliser efficacement et de manière cohérente leurs projets.
 - **Utiliser les 8,6 milliards d'euros des fonds structurels européens non-programmés pour la période 2014-2020** afin de cibler les investissements de transition comme la rénovation énergétique des logements, le développement des énergies renouvelables notamment citoyennes, le développement de transports durables et l'intermodalité ou la conversion de site industriels fortement émetteurs ainsi que l'accompagnement des travailleurs.
- **Réorienter les finances publiques vers l'urgence climatique et réguler les acteurs financiers privés**
 - **Plan de sortie des dépenses fiscales néfastes d'ici 2025**, en contrepartie d'un soutien financier pour la transition des filières concernées sur le court-terme et en concertation avec les branches industrielles.
 - **Mettre fin au soutien public à l'exportation des secteurs les plus polluants** : les industriels français risquent de faire davantage appel aux garanties publiques pour dérisquer leurs exportations et relancer leur activité à l'international. La crise ne peut être une raison pour décaler le calendrier de verdissement des agences de crédit à l'exportation au niveau national et international.
 - **Clarifier le mandat des institutions publiques financières** : un alignement complet et mis en oeuvre dans tous les secteurs d'intervention (énergie, transports, intermédiation financière) des activités de la Banque Publique d'Investissement, de l'Agence Française de Développement et de la Banque Européenne d'Investissement avec les objectifs de l'Accord de Paris.
 - Accélérer un **verdissement de la Place de Paris** et **imposer une régulation climat des activités financières** : les banques et l'ensemble des acteurs financiers privés

doivent (1) mettre fin à leurs soutiens à l'expansion des énergies fossiles et (2) acter une sortie progressive et totale des secteurs du charbon, du pétrole et du gaz en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.